



Conseil des droits de l'homme

32^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Vanuatu

Genève, le 24 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Vanuatu après un long voyage et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national.

La Suisse salue l'ouverture d'une Mission permanente auprès des Nations Unies à Genève.

Dans le cadre de cet examen, la Suisse souhaite soumettre trois recommandations :

Premièrement, la Suisse recommande au Vanuatu de ratifier les conventions principales des droits de l'homme dont il n'est pas encore partie, en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Deuxièmement, suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé Vanuatu en 2015 et en reprenant les recommandations du Comité des droits de l'enfant, **la Suisse recommande au Vanuatu de modifier les protocoles applicables dans les situations d'urgence afin d'y intégrer l'assistance aux groupes les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, notamment les enfants handicapés.**

Enfin, la Suisse reste préoccupée par les violences faites aux enfants. Ainsi, **la Suisse recommande au gouvernement du Vanuatu d'assurer dans les meilleurs délais l'application effective de la Loi sur la protection de la famille, notamment en dotant les unités chargées de la protection de la famille de ressources suffisantes.**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 41, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve